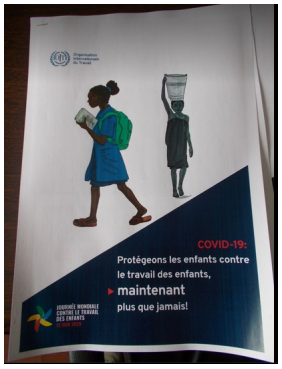

Mme Gisèle Ranampy, Ministre malagasy du Travail, de l'Emploi, de la Fonction publique et des Lois sociales

Chers concitoyens,

En ce jour du 12 juin, nous célébrons ensemble avec tous les pays membres de l'OIT « La journée mondiale contre le travail des enfants ». Le thème retenu pour cette année est : « COVID-19 : Protégeons les enfants contre le travail des enfants, maintenant plus que jamais. »

La Journée mondiale contre le travail des enfants de 2020 se concentrera plus sur l'impact de la crise actuelle sur le travail des enfants.

Selon l'OIT, la crise peut pousser des millions d'enfants vulnérables au travail des enfants. On estime déjà à 152 millions le nombre d'enfants astreints au travail des enfants, dont 72 millions effectuent des travaux dangereux. Ces enfants courent désormais un risque encore plus grand de faire face à des circonstances encore plus difficiles et à avoir des journées de travail encore plus longues.

Cette année, la journée mondiale se déroulera comme une campagne virtuelle et est organisée conjointement avec la Marche mondiale contre le travail des enfants et le Partenariat international pour la coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture (IPCCLA).

Un document conjoint OIT-UNICEF sur l'impact du COVID-19 sur le travail des enfants examinera certains des principaux canaux par lesquels la pandémie est susceptible d'affecter les progrès vers l'élimination du travail des enfants.

Madagascar est membre de l'OIT depuis 1960 et aujourd'hui, sous l'égide de l'Etat Malagasy, le 85ème défi du 7ème axe stratégique de l'IEM (Initiative Emergence Madagascar) reflète l'intégration totale de notre Pays dans l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD 2030), objectif n°8 – cible 7 qui incite à prendre « des mesures immédiates et efficaces pour garantir l'interdiction et la suppression des pires formes de travail des enfants, éliminer le travail forcé et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats ».

La crise sanitaire, économique et sociale actuelle a un impact sur le marché du travail avec toutes les conséquences sociales qui en découlent, et des mesures pour atténuer son impact sur le travail des enfants seront prises dans le plan d'action multisectoriel en cours d'élaboration, impliquant les départements ministériels, les acteurs locaux et régionaux, ainsi que les Organismes des Nations Unies concernées.

En octobre 2018, Madagascar s'est engagé pour devenir Pays Pionnier des résultats concrets pour l'Alliance mondiale 8.7 qui est une plate-forme de collaboration au niveau mondial et national réunissant les acteurs étatiques, organisation d'employeurs et de travailleurs, organisations de la société civile et organismes des Nations Unies impliqués dans la lutte contre l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants, en l'occurrence l'OIT et l'UNICEF.

Dans ce sens, une enquête sur la situation actuelle du travail des enfants dans les grandes agglomérations est en cours et dont les résultats seront publiés incessamment.

De même, des descentes de contrôle ont été réalisées pour identifier ces enfants travaillant dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, les carrières de pierres, la fabrication de briques, la prostitution infantile, le travail domestique et les mines. Cela afin de déterminer les actions concrètes à entreprendre vis à vis de ces enfants et de ces secteurs.

Force est de mentionner qu'à Madagascar, 32% des enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent sont dans des conditions de travail dangereuses qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur scolarité, santé, développement physique et mental.

Beaucoup d'actions ont été entreprises avec l'appui de l'OIT et des partenaires techniques et financiers pour éradiquer ce fléau dans le pays mais beaucoup également reste à faire.

Comme action concrète, nous pouvons citer la mise en oeuvre par l'OIT du projet SAVABE (Soutenir les Acteurs de la Vanille au Bénéfice des Enfants), financé par USDOL et qui intervient dans la lutte contre le travail des enfants dans la filière vanille.

En outre, dans le domaine de l'exploitation de mica dans la partie Sud de Madagascar, le Gouvernement Malagasy s'engage à mener des actions allant dans le sens de l'éradication de cette situation. Un plan d'action multisectoriel touchant le plan social et économique est en effet en train de se mettre en place actuellement, impliquant les ministères concernés, les acteurs locaux et régionaux, ainsi que les Organismes des Nations Unies concernées, notamment l'OIT et l'UNICEF.

Cette Journée Mondiale contre le travail des enfants est donc l'occasion idéale pour Madagascar, non seulement de renouveler son engagement à atteindre l'objectif de développement durable 8 dans sa cible 7, mais aussi de sensibiliser tous les acteurs concernés

pour une meilleure protection des enfants contre le COVID-19 dans les milieux de travail autorisés par la législation Malagasy. Madagascar veut devenir dans quelques années un Pays Pionner des résultats concrets.

Cette déclaration tripartite, en présence du Système des Nations Unies représenté par les agences OIT et UNICEF marquera donc la célébration de la journée pour cette année exceptionnelle pour Madagascar et invitera l'implication de toutes les forces vives de la communauté dans les actions de protection des enfants contre le travail des enfants et renforcer les activités menées pour atteindre l'objectif.

Pour terminer, nous voudrions encore sensibiliser toute la population, spécialement les enfants, dans le respect des gestes barrières : se laver souvent les mains avec de l'eau propre et du savon, porter convenablement un masque, respecter la distanciation sociale de 1 à 2 mètres.

« Ensemble, protégeons nos enfants contre le travail des enfants, maintenant plus que jamais. »

Nous vous remercions.

Mme Gisèle Ranampy

Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction publique et des Lois sociales

Coffi Agossou

Directeur du Bureau de pays de l'Organisation Internationale du Travail (BIT) pour Madagascar,

les Comores, les Seychelles, et Maurice

Michel Saint-Lot

Représentant de l'UNICEF à Madagascar